

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de nettoyage de l'étang #3 et de la baie Charette  
sur le territoire de la municipalité de Saint-Donat  
par la municipalité de Saint-Donat**

**Dossier 3211-02-254**

**Le 20 septembre 2010**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de nettoyage de l'étang #3 et de la baie Charette sur le territoire de la municipalité de Saint-Donat par la municipalité de Saint-Donat répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2008-05-29	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2008-06-12	Délivrance de la directive
2010-01-15	Réception de l'étude d'impact
2010-05-12	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-08-09	Réception de l'addenda no 1

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Au cours des dernières années, l'étang naturel #3 et la baie Charette ont subi un apport important en sédiments accompagné d'une eutrophisation accélérée en raison des apports en éléments nutritifs et des matières solides provenant notamment de la station de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Donat. La très faible colonne d'eau et la croissance de nombreuses plantes aquatiques font en sorte que la baie Charette est devenue peu propice pour la pratique d'activités récréatives comme la navigation de plaisance, la baignade et la pêche.

La municipalité désire augmenter la profondeur de la colonne d'eau et réduire la charge en éléments nutritifs dans les sédiments de l'étang #3 et la baie Charette afin de réduire la

- MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT. *Travaux de nettoyage de l'étang naturel #3 et de la baie Charette dans la municipalité de Saint-Donat – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal*, par SNC-Lavalin, janvier 2010, 152 pages, 7 annexes;
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT. *Travaux de nettoyage de l'étang naturel #3 et de la baie Charette dans la municipalité de Saint-Donat – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 : Recueil cartographique*, par SNC-Lavalin, janvier 2010, 18 pages;
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT. *Travaux de nettoyage de l'étang naturel #3 et de la baie Charette dans la municipalité de Saint-Donat – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 : Addenda – Réponses au MDDEP et au MPO*, par SNC-Lavalin, août 2010, 38 pages et 6 annexes;
- Lettre de M. Michel Séguin, de la municipalité de Saint-Donat, à M Guillaume Thibault, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 20 septembre 2010, concernant un complément d'information à l'addenda n° 1 et à deux engagements pris par la municipalité, 2 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée de juin 2008. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

#### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Guillaume Thibault**, M.Sc. Eau, M.Sc. Biologie végétale  
Chargé de projet  
Service des projets en milieu hydrique